



CNEFOP

SYNTHÈSE GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC DES CFA

Thématique 1. INFORMATION ET PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE

Participer à la promotion de l'apprentissage

- Le CFA participe et/ou met en œuvre des actions de promotion de l'apprentissage
- Le CFA développe des partenariats pour favoriser l'orientation vers l'apprentissage
- Le CFA favorise la mixité dans les formations

Promouvoir l'offre du CFA

Le CFA définit une stratégie de communication ciblée pour favoriser la diversité des publics en apprentissage

CRITÈRE QUALITÉ

Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus

5

Le CFA diffuse une information complète sur l'offre de formation, les délais d'accès et les résultats obtenus

Thématique 2. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ET DES APPRENTIS

Répondre à toutes les demandes

Le CFA met en place un accueil physique et téléphonique en capacité de fournir un premier niveau d'information

Le CFA s'organise pour apporter une réponse à l'ensemble des candidats

CRITÈRE QUALITÉ

L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires

2

Le CFA est en capacité d'accueillir tous les publics sans discrimination

Accompagner les candidats à l'apprentissage

Le CFA organise l'accompagnement des candidats à l'apprentissage, particulièrement pour les candidats présentant des risques de discrimination

Le CFA favorise la mobilité internationale en mobilisant en particulier les programmes de l'union européenne

Le CFA favorise le maintien des apprentis ayant rompu leur contrat

Accompagner les apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social ou matériel

L'organisation du CFA permet d'identifier les candidats et les apprentis en situation fragile

Le CFA accompagne l'apprenti dans la recherche de solutions

Thématique 3. ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE

Accompagner l'entreprise dans le projet du recrutement d'un apprenti

Le CFA accompagne les employeurs dans la recherche d'apprenti

Le CFA favorise l'accueil de l'apprenti dans l'entreprise

Le CFA favorise les liens entre les maîtres d'apprentissage et le CFA

CRITÈRE QUALITÉ

L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé

1

Le CFA accompagne l'entreprise dans la définition de son besoin, et définit avec elle les objectifs pédagogiques des périodes en entreprises

Aider à la mission de maître d'apprenti

Le CFA veille à la bonne compréhension par le maître d'apprentissage de son rôle

Des visites au sein de l'entreprise sont programmées régulièrement

Le maître d'apprentissage est impliqué dans le suivi

L'entreprise est accompagnée pour gérer les situations conflictuelles et les ruptures de contrat

Thématique 4. CONCEPTION DE LA FORMATION

Apporter une réponse adaptée aux besoins en formation sur son territoire

CRITÈRE QUALITÉ

L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé

1

Le CFA met en place un système de veille de l'évolution des besoins en formation

Le CFA prend en compte la typologie du public cible

Élaborer une fiche descriptive de l'offre de formation en intégrant les principes de la pédagogie de l'alternance et favoriser l'innovation pédagogique

Le CFA promeut la pédagogie de l'alternance afin de capitaliser et de mutualiser les compétences acquises en entreprises et en centre

Le CFA veille à garantir le maintien des spécificités de l'apprentissage dans les formations où il y a une mixité des publics (apprentis, apprenants en formation initiale et/ou continue)

Le CFA favorise le développement de nouveaux modes d'apprentissage (formation ouverte, à distance) et propose des modalités pédagogiques diversifiées

Le CFA concourt au développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaire à l'exercice de la citoyenneté

CRITÈRE QUALITÉ

L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation

3

Le CFA s'assure de la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la formation

CRITÈRE QUALITÉ

L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé

1

A partir des besoins et des objectifs identifiés, le CFA décrit l'offre de formation en apprentissage

En orange : indicateurs communs aux critères du décret qualité du 30 juin 2015 sur le champ de la formation professionnelle.

En bleu : indicateurs spécifiques à l'apprentissage.

Thématique 5. MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

V.1 Favoriser l'intégration des apprentis

CRITÈRE QUALITÉ

L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires

2

Le CFA définit et met en œuvre un processus d'accueil garantissant un accueil personnalisé et une présentation claire de la formation et du CFA. Il transmet le règlement intérieur

Un positionnement est systématiquement effectué pour identifier les besoins de formation de l'apprenti

V.2 Proposer des parcours individualisés

CRITÈRE QUALITÉ

L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires

2

Le CFA est en capacité d'ajuster le parcours de l'apprenti en fonction de l'évolution de l'apprenant en CFA et en entreprise

Le CFA construit un parcours individualisé au regard des besoins identifiés et du contenu de la formation. Il contractualise avec l'apprenti sur les objectifs et les engagements réciproques

V.3 Consolider le suivi pédagogique et l'évaluation

CRITÈRE QUALITÉ

L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires

2

Les évaluations sont mises en œuvre conformément au processus prévu et en adéquation avec les objectifs de la formation. En fin de formation, il est procédé à une évaluation globale.

Le CFA prend en compte la situation de l'apprenti pour définir des modalités de suivi. L'ensemble des modalités de suivi sont formalisées

Le CFA adapte les modalités de suivi au cas particuliers de la formation ouverte et à distance

Le CFA organise le suivi pédagogique avec l'entreprise

Le CFA sait prévenir les risques de ruptures

V.4 Prendre en compte les avis des apprentis

CRITÈRE QUALITÉ

La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

6

Le CFA recueille et traite les observations et réclamations formulées par les apprenants au cours des actions de formation

Le CFA organise une évaluation par les apprentis et procède à l'analyse

V.5 Favoriser la responsabilité des apprentis dans la vie quotidienne du CFA

Le CFA favorise le développement de projets par les apprentis

Le CFA met en place un système de représentation des apprentis pour favoriser l'apprenti citoyen

Thématique 6. ORIENTATION POST APPRENTISSAGE

VI.1 Favoriser la poursuite en parcours de formation et l'insertion professionnelle des apprentis

Le CFA favorise la poursuite du parcours par la voie de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel et d'autres voies.

Le CFA met en œuvre des actions pour préparer l'après apprentissage

Le CFA favorise l'information des apprentis sur la création d'entreprise

VI.2 Accompagner les apprentis en fin de contrat

Le CFA poursuit l'accueil et l'accompagnement des apprentis sortis de la formation

Le CFA reste en contact avec les anciens apprentis et organise le suivi des parcours

Thématique 7. ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

VII.1 Mettre en œuvre une stratégie et une organisation permettant de respecter l'ensemble des engagements		Le CFA définit une stratégie de développement en prenant en compte l'ensemble des enjeux
		Le CFA formalise un projet d'établissement
		Le CFA s'assure de la conformité du fonctionnement des unités de formation par apprentissage (UFA) et des sections d'apprentissage aux principes pédagogiques définis par le CFA
		Le directeur, responsable administratif et pédagogique du CFA, assure le pilotage global du CFA
		Le CFA organise le pilotage financier et s'assure de la maîtrise de ses coûts
	CRITÈRE QUALITÉ 3 <i>L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation</i>	Le CFA garantit l'adéquation des ressources d'encadrement au regard des objectifs : équipe d'encadrement, organigramme, modalités d'organisation des différents professionnels
VII.2 Offrir des conditions d'accueil et de formation de qualité		Le CFA garantit l'adéquation des ressources techniques disponibles aux objectifs de la formation (taille des locaux, plateaux techniques, équipements...)
	CRITÈRE QUALITÉ 3 <i>L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation</i>	Le CFA met à disposition les ressources et les équipements informatiques nécessaires à la mise en œuvre des parcours de formation individualisée
VII.3 Recruter du personnel compétent et mettre en œuvre sa formation		Le CFA définit ses besoins en ressources humaines à partir de son activité
		Le CFA s'assure de l'adéquation des compétences des formateurs et des intervenants extérieurs
	CRITÈRE QUALITÉ 4 <i>La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations</i>	Le CFA s'assure de l'adéquation du processus de professionnalisation de l'ensemble des personnels mobilisés par la formation
VII.4 Assurer le pilotage de la démarche qualité		Le directeur du CFA est porteur de la politique qualité de l'établissement
		La démarche « qualité » est partagée avec l'ensemble de l'équipe du CFA
		Le CFA organise une gestion des documents
		Le Conseil en perfectionnement est saisi pour avis sur les documents relatifs au management de la qualité
		Le CFA met en place des évaluations par les stagiaires et les entreprises de la formation, les analyses et met en œuvre des mesures correctives
	CRITÈRE QUALITÉ 6 <i>La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires</i>	Le CFA réalise un bilan de la formation permettant de vérifier la conformité du réalisé au projet
		Le CFA mesure la performance de la formation
		Le CFA assure le suivi des résultats
		Le CFA réalise un autodiagnostic du présent référentiel
	Le CFA élabore un plan d'actions à partir du bilan de l'autoévaluation	